



Nouvelle structure organisationnelle Questions fréquemment posées (FAQ)

Vous trouverez plus bas une liste des questions et réponses fréquemment demandées.

Si vous avez d'autres questions, veuillez les faire parvenir à : 18TCR.NewOrgStructure@ssss.gouv.qc.ca.
Un membre de l'équipe de réorganisation la traitera et une réponse sera affichée dans la Zone des employés du site internet du CCSSSBJ (<http://www.creehealth.org/fr/zone-des-employés>).

Q1 : Pourquoi adopter une nouvelle structure organisationnelle ?

A1 : En 2013, le comité de direction a lancé un processus visant à concevoir une nouvelle structure organisationnelle efficace, efficiente et mieux adaptée. Celle-ci permettrait au CCSSSBJ d'atteindre plus facilement les objectifs énoncés dans son Plan stratégique régional.

Q2 : Comment cette nouvelle structure organisationnelle permettra-t-elle d'atteindre les éléments énoncés ci-haut ?

A2 : La nouvelle structure organisationnelle permettra de :

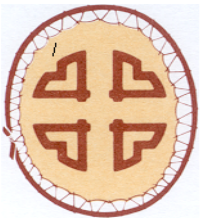
1. Améliorer la communication, la collaboration ainsi que la coordination dans l'ensemble de l'organisation ;
2. Clarifier les rôles, équilibrer les responsabilités et augmenter l'imputabilité des divers départements ;
3. S'assurer que Nishiiyuu et la culture crie occupent un rôle plus central et significatif au sein de l'organisation.

Q3 : Qui a été consulté dans l'élaboration de la nouvelle structure ?

A3 : Cette nouvelle structure organisationnelle est le résultat de deux années de recherche, de réflexion et d'écoute des préoccupations et des suggestions des employés, cliniciens et de la population d'Eeyou Istchee. Le processus de consultation incluait des sondages, des sessions de consultation avec des groupes et des discussions avec d'autres organisations du réseau de la santé. La nouvelle structure a été approuvée à la fin mars 2016.

Q4 : À quel moment débutera l'implantation de la nouvelle structure organisationnelle ?

A4 : L'implantation de la nouvelle structure organisationnelle commencera en juillet 2016 et se terminera d'ici décembre 2016.



Q5 : Est-ce qu'il y a des employés qui ont perdu leur emploi au CCSSBJ ou qui ont été relocalisés en lien avec la nouvelle structure organisationnelle ?

A5 : Le nombre d'emplois au CCSSBJ demeure le même avec la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle et tous les employés demeurent dans leur communauté.

Q6 : Comment la nouvelle structure organisationnelle impactera-t-elle les employés ?

A6 : Les changements concernent principalement les liens hiérarchiques, certains services changeront de départements et leur taille sera rééquilibrée. Certaines divisions importantes de l'organisation, telles que le *Centre communautaire Miyupimaatisiun (CMC en anglais)*, ne seront pas impactées par ces changements.

Q7 : Est-ce que les différents syndicats ont été informés ?

A7 : Oui, la CSN ainsi que la FIQ ont été informées des changements à venir et on a répondu à leurs questions et inquiétudes.

Q8 : Comment le programme de guérison traditionnelle, les programmes d'aide ainsi que la culture crie joueront-ils un rôle plus central et significatif dans l'organisation ?

A8 : Le département de Nishiiyuu s'est fait confier des ressources additionnelles et un mandat renouvelé et élargi afin de :

- Développer et soutenir les programmes de guérison traditionnelle et les programmes d'aide au sein de l'organisation et de la communauté ;
- Adapter à la culture crie les programmes et services de l'organisation ;
- Évaluer la performance globale de l'organisation et la qualité des soins offerts.

Q9 : Pourquoi l'hôpital régional de Chisasibi et le Centre communautaire Miyupimaatisiun (CMC) de Chisasibi demeurent-ils séparés ?

A9 : Les membres de la communauté de Chisasibi ainsi que les employés et cliniciens du CCSSBJ ont mentionné l'importance de maintenir l'hôpital régional et le CMC séparés afin de continuer à mettre l'accent sur une prestation de services adaptés aux besoins locaux de la communauté de Chisasibi.



Q10 : Pourquoi le nom du département des services aux patients cris a-t-il changé ?

A10 : On considère que le nouveau nom, Centre de coordination et d'accès direct Miyupimaatisiun (DMACC en anglais), représente mieux le rôle premier de ce service qui est de coordonner et d'aider les familles à obtenir des soins de santé offerts à l'extérieur d'Eeyou Istchee.

Q11 : Quel est le but du comité de coordination et d'intégration clinique (CCIC) ?

A11 : Le comité fait partie de l'engagement de l'organisation en ce qui a trait à la gestion collaborative (cogestion) entre les administrateurs et les cliniciens. Son mandat est d'améliorer la communication et la collaboration clinique et administrative pour mieux coordonner et intégrer les services et les programmes cliniques. Il y aura un comité CCIC au niveau de l'organisation ainsi qu'un au niveau de la communauté.

Q12 : Qui présidera le comité de coordination et d'intégration clinique (CCIC) au niveau de la communauté et celui au niveau de l'organisation et qui en seront les membres ?

A12 : On prévoit que l'AED¹ Nishiiyuu préside le comité organisationnel et que les directeurs locaux président celui de la communauté. Les comités seront composés de représentants administratifs (exemple : directeurs, coordonnateurs, etc.) et de représentants cliniques (exemple : médecins, infirmières, services paramédicaux, etc.) afin d'améliorer la cogestion au sein de l'organisation. Plus d'information sera fournie prochainement en ce qui a trait au mandat des Comités, à leur composition, à leur fonctionnement ainsi qu'à la façon dont ils seront soutenus.

Q13 : La nouvelle structure organisationnelle a-t-elle été présentée au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ?

A13 : Oui, la nouvelle structure a été présentée au MSSS et ils soutiennent la vision et la direction représentée par la nouvelle structure organisationnelle.

Q14 : Où retrouve-t-on les conseils dans la nouvelle structure organisationnelle (par exemple : le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et le conseil des infirmières, etc.) ?

A14 : Tous les conseils et comités approuvés, tels que décrits dans les règlements généraux du CCSSBJ, sont compris dans la nouvelle structure organisationnelle sous les rubriques générales « Conseils d'administration » et « Comités d'administration ».

¹ Assistant Executive Director